

de la Fonction Publique Territoriale de l'**Indre**

LE MENSUEL

PROTECTION P.02
SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

P.06

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LES RENCONTRES P.07
TERRITORIALES 2022

SANTÉ PRÉVENTION P.08

RDV RH P.11

AGENDA P.11



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Pour mémoire, l'Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 complétée par un décret d'avril 2022 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer :

- Aux contrats de prévoyance de leurs agents au plus tard en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence estimé à 30€ par mois soit une participation employeur de 7€ par mois et par agent)
- Aux contrats de santé de leurs agents au plus tard en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence estimé à 30 € par mois soit une participation employeur de 15 € par mois et par agent).

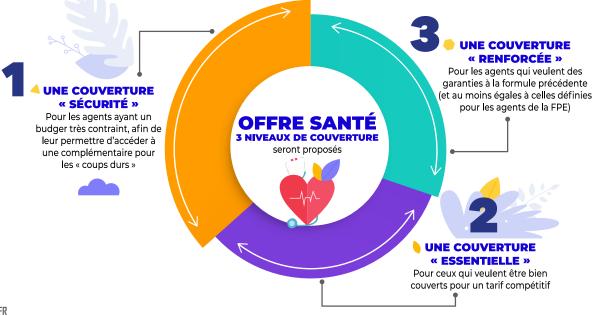
Cette ordonnance a également confié une nouvelle mission aux Centres de Gestion qui doivent désormais proposer une offre en matière de protection sociale complémentaire.

Pour vous proposer des offres en matière de santé et prévoyance, le Centre de Gestion s'est inscrit dans une démarche **mutualisée et concentrée** en proposant un contrat groupe à l'échelle de 4 départements, l'Indre, le Cher, le Loir et Cher et l'Eure et Loir et en travaillant avec les organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, CFTC). La sollicitation des communes et établissements des 4 départements a fait ressortir l'intérêt d'environ 800 collectivités pour une couverture d'environ 20 000 agents sur chaque risque.

Le Centre de Gestion vous propose deux conventions de participation à caractère facultatif (santé et prévoyance) à compter du 1er janvier 2023, d'une durée de 6 ans. Pour rejoindre les conventions, les employeurs devront verser une participation aux agents. Toutefois, les niveaux de 2025-2026 ne sont pas obligatoires avant ces dates.

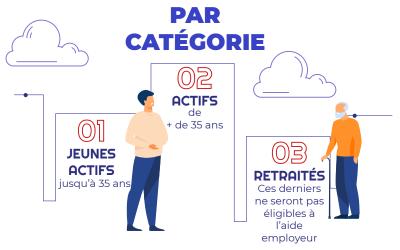
Pour le risque Santé, le prestataire retenu est Sofaxis-Interiale.

POUR L'OFFRE SANTÉ, 3 NIVEAUX DE COUVERTURE SERONT PROPOSÉS :

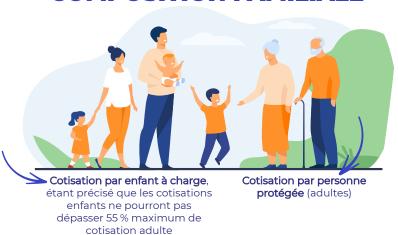


2___

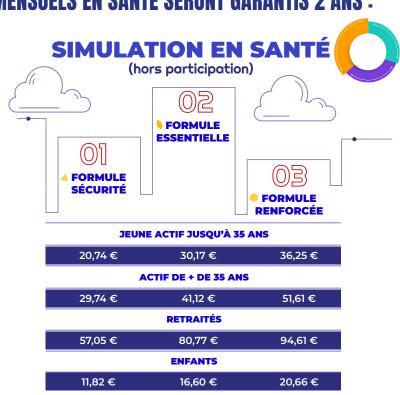
POUR L'OFFRE SANTÉ, LES TARIFS PROPOSÉS SERONT FONCTION DE LA CATÉGORIE DE L'AGENT ET DE SA COMPOSITION FAMILIALE



PAR COMPOSITION FAMILIALE



LES TARIFS MENSUELS EN SANTÉ SERONT GARANTIS 2 ANS :



POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE, ALTERNATIVE COURTAGE-TERRITORIA A ÉTÉ RETENU :





- Maintenir de 90 % du traitement de référence net lors du passage à demitraitement pour maladie et pour une durée maximale de 3 ans.
- Le régime intermédiaire est garanti à hauteur de 40 %, en + du RI versé par l'employeur et/ou le régime obligatoire.
- Avec le maintien du RI en cas de CLM/CLD à hauteur de 40 %

• Maintien de 90% du traitement de référence net pendant la période allant de la reconnaissance d'invalidité par le CNRACL jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite en vigueur au moment de la souscription du contract, sous condition de taux d'invalidité.

L'OFFRE EN PRÉVOYANCE COMPRENDRA 3 OPTIONS :

TAUX D'INDEMNISATION À 95% EN INCAPACITÉ DE TRAVAIL	PERTE DE RETRAITE (EN CAPITAL)	CAPITAL DÉCÈS/PTIA
• Le traitement de référence net lors du passage à demi- traitement pour maladie et pour une durée maximale de 3 ans	 • Versement d'un complément de retraite sous forme de capital • 1714€ par année d'invalidité entre la date de reconnaissance et le 62° anniversaire de l'agent 	 Versement d'un capital en cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie de l'agent 100 % de la rémunération annuelle majoré à 125 % jusqu'à 18 ans (ou 26 ans en cas d'études ou de handicap)

	D'AGENTS < 50		ENTRE 50 ET 350
Garantie incapacité de travail & Garantie invalidité	1,30%	Taux avec maintien du RI à 95% : 1,39%	1,49%
OPTION 1: ITT 95% avec RI	+0,09%	Hors perte de retraite et capital décès	+ 0,11%
OPTION 2 : PERTE RETRAITE	+0,20%		+ 0,17 %
OPTION 3 : CAPITAL DÉCÈS	+0,44%		+ 0,42%

Pour les agents, l'entrée dans les conventions se fait sans questionnaire médical ou délai de stage, sous réserve d'adhésion dans l'année suivant la signature de la convention par son employeur.

ATTENTION AUX DÉLAIS DE RÉSILIATION DES CONTRATS EN COURS!

- ⇒ Pour la santé : **1 mois de préavis**
- ⇒ Pour la prévoyance : 2 mois de préavis avant la date anniversaire :

Pour l'employeur qui souhaite adhérer au 1^{er} janvier 2023, le comité technique doit être saisi **avant le 14 novembre 2021**. L'assemblée délibérante doit ensuite être réunie dans les meilleurs délais pour permettre une entrée dans le(les) convention(s) au 1^{er} janvier.

À NOTER qu'il est possible de rejoindre les conventions de participation en cours de contrat.

Les tarifs d'adhésion aux conventions de participation de protection sociale complémentaire ont été définis comme suit :

TARIF ADHÉSION AUX CONVENTIONS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE				
TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ/DE L'ÉTABLISSEMENT	TICKET D'ENTRÉE POUR UNE OU DEUX CONVENTIONS	TARIFS DE GESTION ANNUELLE PAR RISQUE		
1 à 10 agents	75.00€	40,00€		
11 à 20 agents	150.00€	80.00€		
21 à 40 agents	300.00€	150.00€		
41 à 60 agents	450.00€	250.00€		
61 à 80 agents	560.00€	300.00€		
81 à 110 agents	700.00€	400.00€		
111 à 350 agents	1500.00€	750.00€		

Pour toute question, envoyez un mail à prevoyance.santé@cdg36.fr



Le 8 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles. Ce renouvellement général concernera uniquement le collège des représentants du personnel.

Les représentants du personnel siègent au sein des instances paritaires : commission administrative paritaire (CAP), commission consultative partitaire (CCP) et comité social territorial (CST).

- ⇒ La CAP a vu ses compétences recentrées sur l'examen de situation défavorables à l'agent, elle émet ainsi des avis sur le refus de titularisation, la révision du compte rendu d'entretien, les difficultés en matière des droits et obligations (refus de formation, refus d'octroi de congé demandé au titre du CET) et la discipline.
- ⇒ **Le CST,** ex comité technique, est désormais l'organe de dialogue social au sein duquel se dessinent les grandes orientations en matière d'emploi :

CARRIÈRE

- Projets de ligne directrices de gestion
- Critère d'appréciation de la valeur professionnelle
- Les plans de formation

RÉMUNÉRATION

- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire
- Les aides de l'employeur en matièren de garantie maintien de salaire et mutuelle
- L'action sociale

SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ainsi que les projets d'aménagements important modifiant les conditions de santé et de sécurité
- Les règles relatives au temps de travail, télétravail et au compte épargne temps
- Les enjeux liés à la déconnexion
- Les sujets et documents en matière de santé, sécurité, conditions de travail, protection de la santé physique et mentale

Par ailleurs, le CST débat sur diverses thématiques liées à l'emploi et à l'évolution des politiques de ressources humaines (recrutements, apprentissage, insertion des personnes handicapées, égalités professionnelles et de prévention des discriminations, évolutions technologiques et méthodes de travail...)

⇒ La CCP est consultée sur les décisions individuelles relatives aux agents contractuels telles que le licenciement des agents contractuels intervenant postérieurement à la période d'essai, la révision du compte-rendu d'entretien, refus en matière de télétravail, temps partiel, formation et la discipline.

Fin novembre, le Centre de Gestion transmettra aux électeurs placés auprès du Centre de Gestion, le matériel de vote. Les bulletins devront être renvoyés au Centre de Gestion avant la clôture des bureaux de vote, soit le **8 décembre à 16h**.



LES RENCONTRES TERRITORIALES 2022



Chaque année, le Centre de Gestion part à la rencontre de ses affiliés avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, afin de présenter l'actualité de la Fonction Publique Territoriale et des actions territoriales aux élus, secrétaires de mairie et responsable des ressources humaines. Les après-midis sont consacrés à des ateliers thématiques.

Cette année, le Centre de Gestion vous a proposé trois dates :

- Mercredi 5 octobre à Argenton-sur-Creuse
 - · Mardi 11 octobre à Vatan
 - Mardi 18 octobre à Palluau-sur-Indre

Au cours de ces Rencontres, le Centre de Gestion a présenté les points d'actualités importants (élections professionnelles, la promotion interne...) et est venu présenter l'évolution des ses services (protections sociale complémentaire, dispositif de harcèlement moral, sexuel, agissements sexistes, violences et discriminations dans la fonction publique territoriale...).

L'après-midi, des ateliers sur les gestes qui sauvent, les adaptations des situations de travail, le sexisme, le handicap invisible ou encore la tenue des registres ont été proposés aux participants.

Les Rencontres Territoriales 2022 ont accueilli presque 180 participants.





SANTÉ ET PRÉVENTION

HANDICAP : SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES (SEEPH) 2022



Cette nouvelle édition de la SEEPH se tiendra du 14 au 20 novembre 2022.

Le temps d'une semaine, l'objectif est de faire se rencontrer entreprises, collectivités territoriales, établissements publics, politiques, associations, société civile et bien entendu demandeurs d'emploi en situation de handicap.

La SEEPH est l'occasion de s'interroger sur les différents dispositifs mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. C'est un moment d'échange et de partage où l'on peut s'informer et sensibiliser sur le travail des personnes en situation de handicap. Comme pour les éditions précédentes, LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP sont co-organisateurs et proposeront plusieurs rendez-vous communs autour des thématiques sociales et sociétales liées à l'emploi.

Mais la SEEPH, c'est aussi et surtout des actions concrètes pour faciliter le recrutement. Un peu partout en France seront organisés des événements pour favoriser la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi : HandiMouv'Emploi, forums...

Dans le cadre de cette semaine thématique, votre correspondante handicap au CDG 36 vous propose un rendez-vous RH centré sur les aides du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) : recrutement, apprentissage, maintien dans l'emploi, formation, reclassement, etc., l'ensemble de ces sujets y seront abordés mardi 17 novembre 2022. Inscrivez-vous sur le site internet du CDG.

Retrouvez plus d'informations sur la **SEEPH.**

Pour tout renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre correspondante handicap au CDG 36 Elodie COMBLET : e.comblet@cdg36.fr



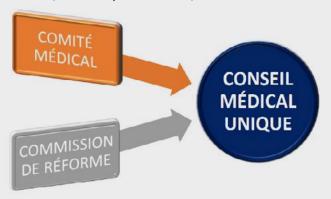
INSTANCES MÉDICALE : FICHE DE SAISIE

Depuis mars 2022, le Conseil Médical est institué. Cette **instance consultative** doit obligatoirement être consultée avant de prendre certaines décisions concernant la situation administrative des **fonctionnaires ou des agents contractuels de droit public**, en cas de congés pour raison de santé.

Le secrétariat du Conseil médical est assuré par le **Centre de Gestion** pour les collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire, mais également pour les collectivités et établissements non affiliés qui adhèrent au socle commun.

Cette nouvelle instance prévoit de **nouvelles obligations pour les collectivités territoriales et les établissements publics**, dans le cadre de la gestion des droits à congé de leurs agents, avec un recours accru à l'expertise des médecins agréés.

Retrouvez ces informations, et bien plus encore, sur notre site internet : cliquez-ici.



Notre nouvelle <u>fiche de saisine</u> est désormais disponible sur notre site internet. Des fiches pratiques seront également bientôt en ligne, afin de vous épauler dans vos démarches.



CHARGE DE TRAVAIL

Durant votre vie professionnelle, votre charge de travail varie. Parfois très élevée, d'autres fois trop faible, vous pouvez ressentir un inconfort dans ces variations. "Quelle qu'en soit la cause, vous pouvez agir pour faire face à ces diverses situations", rappellent Margaux Gelin, Responsable du pôle Recherche, et Clément Poirier, Responsable du centre de recherche, de Moodwork.

Vous trouverez dans le nouveau guide pratique proposé par les professionnels de MoodWork, 5 situations que vous pouvez rencontrer dans votre quotidien professionnel. Nous vous proposons de faire face à chacune de ces situations à l'aide de conseils et d'outils s'adaptant à vos besoins.

Pour consultez le guide, cliquez sur le lien suivant : **Guide MoodWork Charge de Travail**



RAPPORT 2022 SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques a publié le huitième rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Ce rapport a pour vocation d'éclairer notmment, les employeurs publics, les agents publics et leurs représentants, sur **l'avancée des politiques en faveur de l'égalité professionnelle** dans la fonction publique.

La première partie du rapport est consacrée au bilan de la mise en œuvre de l'accord du 30 novembre 2018 ainsi que de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Trois ans après leur entrée en vigueur, il présente le **déploiement des plans d'action** égalité professionnelle et des dispositifs de signalement. Le **fonds en faveur de l'égalité professionnelle** (FEP), désormais ouvert aux trois versants de la fonction publique, est également évoqué, ainsi que les **progrès indéniables de l'accès des femmes à la haute fonction publique**. Enfin, il décrit les actions menées en faveur de la labellisation Égalité professionnelle des employeurs publics qui témoignent de la volonté des administrations de rénover les pratiques RH à l'aune de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La seconde partie du rapport met en lumière des retours d'expérience d'actions des employeurs des trois versants de la fonction publique tendant à faire progresser concrètement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en termes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de mentorat ou de formation à l'égalité.

Pour consultez le guide, cliquez sur le lien suivant : Rapport annuel égalité FP



LES RDV RH



LES AIDES DU FIPHFP ET LA PLATEFORME PEP'S : INSERTION, APPRENTISSAGE, FORMATION, MAINTIFN DANS L'EMPLOI

Mardi 15 novembre à 10h

DOSSIERS DE LIQUIDATION ET MOTIFS DE DÉPART À LA RETRAIRE Jeudi 8 décembre à 9h Jeudi 15 décembre à 14h

